

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2017

### Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal a décidé de fixer les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation 11,62%
- Taxe foncière sur le bâti 18,18%
- Taxe foncière sur le non bâti 40,81%

### Plan de formation des élus

Il est décidé de reconduire le dispositif adopté en 2016 et d'inscrire une allocation de 3 500€ en 2017 pour la formation des élus communaux.

### Subventions 2017

Le conseil municipal arrête le montant des subventions attribuées aux différentes associations.

### Budget primitif 2017

Le conseil municipal a adopté le budget primitif 2017 qui s'équilibre en fonctionnement à 4 426 506,20€ et en investissement à 4 226 746,86€.

Principaux crédits nouveaux pour investissements 2017

Gros travaux bâtiments communaux	190 000,00€
Acquisitions foncières	150 000,00€
Travaux VRD	155 636,20€
VRD rue Pierre et Marie Curie	250 000,00€
Mairie	1 100 000,00€
Terrain familial	108 000,00€
Acquisition matériel-études	100 000,00€

### Tarifs piscine 2017

A compter de cette année, modification des tarifs pour l'accès à la piscine

- Tarifs usagers d'Ardentes, détenteurs d'une carte délivrée en mairie
  - Enfants jusqu'à 16 ans 1,00€
  - Adultes 2,50€
- Tarifs usagers hors commune d'Ardentes et usagers d'Ardentes non détenteurs de la carte
  - Adultes et enfants 4,00€

### Indemnités de fonctions

L'indice terminal de la fonction publique territorial a été modifié au 1/01/2017, les indemnités des élus sont donc régularisées.

### Construction école élémentaire :

Le conseil municipal approuve la passation d'un avenant n°2 avec l'entreprise COLAS et d'un avenant n°5 avec l'entreprise CARELEC.

### Décision patrimoniale

Pour raison de sécurité, le conseil municipal décide de démolir le bâtiment situé sur la parcelle D n°2211.

### Groupements de commandes avec Châteauroux métropole

Le conseil municipal désigne 2 membres de la commission d'appel d'offres de la commune pour siéger à la CAO des groupements de commandes à intervenir.